

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	23	23 + 2 pouvoirs

Date de convocation
22 mars 2023

Date de publication
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absentes : Katty CLAYES TAHKBARI, Pascale PETIT.

Représentés : Jean-Luc DEROZIERES à Régis RENARD, Simone DEVAUX à Evelyne BOCQUET.

Monsieur Pierre MARY a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : 09_28032023

N°9 : BUDGET VILLE 2023 - AFFECTATION DES RESULTATS
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 21 mars 2023,

Compte tenu des résultats constatés par le compte de gestion et le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,
Par 24 voix Pour et 1 Abstention (M. Provin)

- **AFFECTE** les résultats tels que présentés ci-dessous :
- **Constate l'excédent de la section d'investissement qui s'élève à 2 006 352.20 €** correspondant au différentiel des restes à réaliser de 4 134 448.00 € et au déficit de clôture de 2 128 095.80 €
- **Constate l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à 3 600 296.99 €**
- **Reporte 3 600 296.99 €** au compte 002 (*recette*) de la section de fonctionnement
- **Reporte 2 128 095.80 €** au compte 001 (*dépense*) de la section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PERRERIE MARY

....., secrétaire de séance